



Droit immobilier bailleur au maroc

Par **casi3**, le **01/08/2011** à **23:49**

Bonjour,

nous sommes propriétaires d'une maison à casablanca au maroc, elle aujourd'hui occupés par des locataires,un au rez-de chaussé,1er et 2etage.

mon pere à geré cette maison,aujourd'hui il est décedé et nous aimerions moi,ma mere et mes freres et soeurs récupérer notre bien pour avoir un pied à terre chez.nous.

au rez de chaussé c'est une pharmacie,ensuite 2docteurs.

nous n'avons pas beaucoup de réseau, au maroc.ces personnes ont abusé de la gentillesse de mon pere pendant des années. aujourd'hui nous aimerions tout faire pour récupérer notre bien.

le locataire du rez- de chaussé était déjà là quand mes parents ont acheté la maison dans les années 80,nous n'avons pas de bail avec lui juste l'acte de vente ou il est mentionné qu'il etait présent au moment du changement de propriétaire.le doc du 1er est là depuis 95,nous avons un bail mais pas de close de reprise du logement, le dernier à un bail qui date de 2009 avec un close de reprise du logement qui arrive à échéance en 2012.

comment proceder notamment du fait que nous connaisons mal le droit marocain,et que ces personnes ont des amis bien placés.

Par **mimi493**, le **02/08/2011** à **00:02**

il faut poser la question sur un forum juridique marocain

Par **casi3**, le **02/08/2011** à **00:08**

vous en connaissez un? car quand j'ai taper ma question je suis tomber sur ce site pourtant j'ai taper au maroc